



Réponse aux attaques de la Pêche de Loisir en France.

Depuis ces quatre dernières années, la pêche de loisir essuie plusieurs campagnes de dénigrement, en provenance de certaines associations et figures militantes de la cause animale.

Inscrites dans une idéologie antispéciste*, plusieurs associations (avec en tête de file L-214 et Paris Animaux Zoopolis) réclament l'interdiction de certaines pratiques liées à la pêche de loisir, et à terme de la Pêche sous toutes ses formes. Après de nombreuses tentatives à Paris, c'est au tour des métropoles de Grenoble, Bordeaux, Montpellier d'afficher des vœux d'interdictions de pêche au vif, déjà bien engagés au niveau du Conseil Municipal de Paris notamment.

Si, en l'état ces vœux n'ont pas de portée réglementaire (il est important de rappeler que **la pêche est régie par le Code de l'environnement, et son application mise en œuvre par arrêté préfectoral**); ils constituent déjà une menace directe sur le droit de pêche privé sur la propriété des territoires concernés. Nul doute que les préfets concernés (puis à terme le ministère de l'écologie) seront bientôt saisis par les élus engagés dans cette voie.

Il s'agit donc d'une entrave à nos libertés et d'une atteinte à une activité ancestrale et pratiquée par plus d'un million et demi de personnes sur le territoire, sans compter les pratiquants du bord de mer !

Nous rappelons que la pêche de loisir en eau douce est organisée et déclinée par les structures associatives agréées qui sont des associations loi 1901. Elles sont reconnues d'utilité publique, agréées au titre du code de l'environnement et chargées par l'Etat de missions d'intérêt général relatives à :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Par ailleurs, la pêche est le SEUL loisir qui s'acquitte d'une taxe destinée à la préservation du milieu aquatique, et c'est aussi celui qui réinvestit volontairement le plus d'argent dans ce domaine. Remettre en cause la Pêche de Loisir, et donc ses institutions, c'est revenir sur ces fondamentaux et, au final, mettre en péril nos écosystèmes.

Aussi, nous souhaitons alerter nos instances, mais aussi nos adhérents, partenaires et élus sur le danger qu'encourt la pêche de loisir en ce moment, par une réponse aux idées toutes faites :

Idée reçue : « Il s'agit d'un mouvement limité à la région Parisienne »

Non - En 2021, et après Paris, des municipalités de grandes métropoles affichent le vœu d'interdire la pêche au vif comme à Grenoble, Bordeaux ou Montpellier. En Région Auvergne-Rhône-Alpes, des actions vont plus loin et remettent en cause la sensibilisation aux milieux aquatiques et la découverte des poissons par les enfants (qui pêchent à la ligne lors de sorties scolaires), qui ne seraient plus autorisées sur certains territoires de la Métropole de Lyon dès la prochaine rentrée...

L'objectif est clair pour ce mouvement : faire modifier le code de l'environnement, en se servant des métropoles comme porte d'entrée, pour aboutir à des changements sur l'ensemble du territoire national.

Idée reçue : « Il s'agit d'un effet de mode passager, seulement propagé par les réseaux sociaux »

Non – Ce mouvement « militant » s'inscrit dans une idéologie qui prône un changement sociétal, en se cachant derrière la cause animale, drainant ainsi de plus en plus de dons des citoyens (en particulier des jeunes) et appuyé par des généreux mécènes.

Ce maillage assure une forme de pérennité du mouvement dans le temps et à une échelle internationale. A l'ère du numérique, les réseaux sociaux sont un outil puissant de diffusion (d'informations vraies ou fausses...) et de sensibilisation que nos détracteurs ont pleinement investis. Leur présence est assurée ainsi auprès du grand public mais pas seulement. Nous constatons que la sphère politique est aujourd'hui une source largement convoitée et dont les médias sont le relai, assurant ainsi une autre forme de visibilité.

Idée reçue : *« toutes les pêches ne sont pas concernées, seulement la Pêche au vif et l'emploi des arillons »*

Non – De l'aveu même des antispécistes, il s'agit bien des premiers pas vers l'interdiction de la pêche tout court, activité décriée et décrite comme « barbare et génératrice de souffrance ». Il suffit de se rappeler la campagne d'affichage dans le métro parisien, en 2018, pour demander l'interdiction pure et simple de la pêche à Paris.

Idée reçue *sur la « souffrance des poissons »*

Cette idée est biaisée dès le départ car, implicitement, cette notion repose sur un parallèle fait avec la souffrance humaine, ce qui est le but de la communication antispéciste.

Or, la sensibilité d'un poisson n'a strictement rien à voir avec celle d'un homme. Pour rappel, les poissons ne possèdent pas de néocortex, structure impliquée dans la conscience de la douleur, de la peur et d'autres émotions. Les fibres nerveuses des poissons ne sont pas non plus organisées de la même manière et contiennent davantage de fibres dites « rapide » (réaction immédiate réflexe à l'origine d'évitement ou de fuite ; ex. : lorsque l'on retire sa main du feu). Pour ces raisons peut-être, les poissons sont capables de retrouver des activités normales et de se nourrir immédiatement après des opérations chirurgicales lourdes, ce qui est inenvisageable chez l'homme.

Afin d'éviter toute subjectivité, la communauté scientifique internationale utilise la notion de « bien-être animal ». A notre échelle, elle passe avant tout par la préservation des milieux, à laquelle les pêcheurs de loisir participent par leur rôle incontestable de sentinelles des cours d'eau et par leur contribution aussi bien humaine que financière à la restauration des écosystèmes aquatiques. Avez-vous vu les associations militantes de la cause animale venir au chevet des cours d'eau pollués, asséchés ou perturbés ?

Idée reçue *« Aujourd'hui, la pêche n'a plus d'utilité »*

La pêche est une activité nourricière que pratique Homo sapiens depuis la nuit des temps, il ne faut pas laisser une idéologie remettre en cause 300 000 ans d'évolution. Rappel nécessaire, l'homme est omnivore et s'inscrit dans le règne animal (cours d'école primaire).

La pêche n'est pas et n'a probablement jamais été uniquement exercée à des fins alimentaires mais elle est reconnue par l'ensemble de ses pratiquants comme loisir de pleine nature qui permet de se détendre, de se ressourcer, de découvrir son environnement et d'apprendre à l'aimer, à le protéger.

Idée reçue : *« c'est en en parlant qu'on leur fait de la publicité, il ne faut rien communiquer ouvertement »*

Non- Tous leurs moyens sans exception sont utilisés pour faire de la « communication », nos détracteurs sont largement en avance sur ce point (ils font appel depuis longtemps à la psychologie sociale, aux technologies informatiques de pointe et aux grands médias nationaux) et n'ont pas besoin de nous.

En revanche, sur le terrain de la communication, le « premier arrivé » est souvent celui qui marque le plus les esprits et l'opinion publique. Il est de notre devoir le plus urgent de donner des clés de compréhension à nos pêcheurs et au public, sur tout ce qui se passe. Pour que cette idéologie intégriste cesse de gagner toujours plus de terrain, il en va de notre responsabilité.

Comme le dirait un célèbre chasseur, « la pêche n'a pas besoin d'être défendue, elle a seulement besoin d'être expliquée ! » Aussi, comme le soutient la fédération nationale de la Pêche FNPF, nous défendons toutes les pêches.

**le mouvement antispéciste est un courant de pensée, qui a pris naissance dans les années 1970, et qui refuse de considérer différemment les individus sur le plan moral, quelle qu'en soit l'espèce, homme inclus. Les antispécistes combattent la domination de l'Homme sur l'animal. Ils refusent le droit de mort de l'être humain sur l'animal. Les défenseurs de l'antispécisme ne consomment et n'utilisent généralement pas de produits provenant d'animaux.*